DLP 29-11-84451129

JO

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AUVERGNE ET LIMOUSIN

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier

63034 Clermont Ferrand Cedex

(73) 92-42-68

BULLETIN TECHNIQUE

PUBLICATION PERIODIQUE

Grandes Cultures

N°36

DIRECTEUR-GERANT : B. MORIN

N° de série : 420

Numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD

Régie de Recettes de la D.D.A. C.C.P. Clermont-Ferrand 5 503.17

ABONNEMENT ANNUEL :

Le 13 Novembre 1984

CEREALES

Stades (Semis effectués entre le 15/10 et le 30/10 : 1-2 feuilles.
(Semis effectués après le 1er Novembre : levée.

JAUNISSE NANISANTE

La période de temps doux en l'absence de gelées nocturnes est favorable aux pucerons.

SITUATION

Les infestations de pucerons varient avec la date de semis et les zones.

* En Limousin

Elles sont faibles (inférieures à 5 % de pieds colonisés) particulièrement à ARNAC-la-POSTE et CHATEAUNEUF (87) et à BOUSSAC (23).

* En Auvergne

Les orges d'hiver et aussi les blés semés durant la 2ème quinzaine d'octobre sont les plus infestés. C'est particulièrement le cas dans l'ALLIER et plus localement dans la HAUTE-LOIRE et le PUY-DE-DOME.

Le seuil est atteint dans quelques situations.

PRECONISATIONS

Une visite régulière de vos parcelles est nécessaire.

Une intervention avant le stade 2 feuilles ne se justifie pas.

* En Limousin

Aucune intervention ne se justifie, mais il faut poursuivre une surveillance.

P./2.

* En Auvergne (ALLIER surtout)

- Semis de 2ème quinzaine d'octobre :

Intervenir rapidement si les infestations sont importantes, c'est-à-dire supérieures à 15 % de pieds colonisés.

- Semis de début novembre :

Surveiller l'évolution des infestations mais ne pas intervenir actuellement.

Pour le choix de l'insecticide à utiliser, consulter le bulletin n° 35.

COLZA

CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL

Il est maintenant trop tard pour intervenir contre les adultes.

DESHERBAGE

En cas d'infestations de graminées (repousses de céréales par exemple), il sera maintenant préférable de s'orienter vers l'utilisation d'anti-graminées à action racinaire du type LEGURAME PM, PRADONE TS, KERB 50 et aussi KERB ULTRA.

Ces spécialités sont à employer sur des colzas sains et bien enracinés.

(Consulter le tableau paru dans notre bulletin n° 30 pour avoir plus de renseignements sur ces herbicides).